

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Les montants en euros, ci-dessous, correspondent à des salaires nets effectivement perçus par l'apprenti(e) sur la base du Smic ou du Salaire Minimum Conventionnel en vigueur, pour une durée hebdomadaire de 35 h.

### Salaire Minimum Légal – Secteur Général

Année de formation	Age de l'apprenti			
	15-18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
1ère année	27 % 415.64 €	43 % 661.95 €	53 % 815.89 €	100 % 1539.42 €
2ème année	39 % 600.37 €	51 % 785.10 €	61 % 939.04 €	100 % 1539.42 €
3ème année	55 % 846.68 €	67 % 1031.41 €	78 % 1200.75 €	100 % 1539.42 €

*N.B : Les salaires indiqués ci-dessus sont basés sur une durée de travail de 35 heures hebdomadaires.*

### Salaire Minimum Légal – Secteur Bâtiment

Année de formation	Age de l'apprenti			
	15-18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
1ère année	40 % 615.77 €	50 % 769.71 €	55 % 846.68 €	100 % 1539.42 €
2ème année	50 % 769.71 €	60 % 923.65 €	65 % 1000.62 €	100 % 1539.42 €
3ème année	60 % 923.65 €	70 % 1077.59 €	80 % 1231.53 €	100 % 1539.42 €

*N.B : Les salaires indiqués ci-dessus sont basés sur une durée de travail de 35 heures hebdomadaires.*

... / ...

## Salaire Minimum Légal – Secteur Coiffure

Année de formation	Age de l'apprenti			
	15-18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
1ère année	29 % 446.63 €	45 % 692.74 €	55 % 846.68 €	102 % 1570.20 €
2ème année	41 % 631.16 €	53 % 815.89 €	63 % 969.83 €	102 % 1570.20 €
3ème année	57 % 877.47 €	69 % 1062.19 €	80 % 1231.53	102 % 1570.20€
BP après obtention du CAP coiffure				
1ère année	57 % 877.47 €	67 % 1031.41 €	80 % 1231.53 €	100 % 1 539.42 €
2ème année	67 % 1 031.41 €	77 % 1 185.35 €	80 % 1 231.53 €	100 % 1 539.42 €

*N.B : Les salaires indiqués ci-dessus sont basés sur une durée de travail de 35 heures hebdomadaires.*